



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de Montillot Réunion du 02 Juin 2009

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le Mardi 02 Juin 2009 à 20h sous la présidence de Mme Beauvie Sabine, Maire.

Etaient présents :

Mr Guyot André, Mr Alves Denis, Mr Martinez Luca, Mr Mandron Laurent, Mr Lebois Didier, Mr Roy Alain, Melle Chaussier Flore, Mr Gandolfo André

Etaient absents : Me Pinois Martine ; excusée. Mr Thomas Dominique représenté par Me Beauvie Sabine

Approbation du compte rendu de la réunion du 04 Mai 2009

Après lecture du compte-rendu de la dernière réunion, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il est passé ensuite à l'ordre du jour :

Permanence du bureau de vote pour l'élection des représentants au Parlement Européen du 7 Juin 2009

Les tours de permanence sont définis ainsi :

08h00 / 12h00 => Me Pinois, Melle Chaussier, Mr Lebois

12h00 / 15h00 => Me Beauvie, Mr Balada, Mr Gandolfo

15h00 / 18h00 => Mr Alvez, Mr Roy, Mr Martinez

Aménagement du cimetière

Madame le Maire demande qu'une réunion sur le lieu du cimetière soit envisagée rapidement afin d'étudier les diverses possibilités d'aménagement d'un jardin des souvenirs et d'un columbarium.

Une réunion est prévue le 21 juin à 9h00 au cimetière avec les membres du conseil. Nous demanderons à M. Bailly sa présence. Il serait opportun de solliciter l'aide de certains administrés, connaissant bien l'histoire du cimetière.

Recensement

Le recensement aura lieu en début 2010 ; il est nécessaire de recruter une personne sérieuse et disponible pour effectuer ce travail. Les conseillers chargent Madame le Maire d'effectuer cette démarche.

Questions diverses



Parc du Morvan « Contrat Global Cure-Yonne » :

M. Alves rend compte du « contrat Global Cure-Yonne » élaboré par le Parc du Morvan, concernant la préservation et l'amélioration des ressources en eau et des milieux naturels. (la D.D.E.A. n'ayant plus les compétences pour réaliser les études, le Parc se substitue à cet organisme)

L'adhésion à cette charte permettrait d'avoir un soutien logistique et financier pour tout projet concernant la qualité de notre eau, la commune gardant la maîtrise d'ouvrage.

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette adhésion (0.61€ /habitant).

Une délibération est prise en ce sens.



Les caniveaux :

Les travaux rue des hâtes étant programmés pour juillet, la commune en profitera pour procéder à la réfection des trottoirs. Il en sera de même pour ceux de la rue du puits Martin et de la rue des vergers



Les coupures d'eau :

Il est décidé que pour la programmation des coupures d'eau, l'ouvrier communal préviendra, dans la mesure de ces possibilités les habitants par voie de mégaphone



Vente du foyer :

Madame le Maire informe les conseillers qu'elle a contacté un notaire pour la rédaction de la promesse de vente. Il a été souligné que la famille Koutlidis avait commencé les travaux extérieurs ; il leur sera signifié de cesser tout travaux tant que la promesse de vente ne sera pas signée entre les deux parties.



Bulletin municipal :

Le conseil municipal propose de donner des informations complémentaires au bulletin existant ; il souhaite souligner le travail effectué depuis son installation ainsi que les projets à venir.

✚ **Prix des affouages :**

La trésorerie réclame une délibération fixant le prix des affouages. Il est rappelé que ceux-ci sont toujours à 3€ le stère.

✚ **Assainissement rue des Framboisiers :**

L'étude étant réalisée par le cabinet ECMO, la commune utilisera la « procédure adaptée », procédure qui nous laisse maître d'ouvrage, ce qui nous permet de choisir l'entreprise qui effectuera ces travaux.

✚ **Pose d'un miroir de sécurité routière**

M. Mandron demande, pour une question de sécurité, l'autorisation de poser, à sa charge, un miroir, au croisement du chemin de remembrement avec la route de Tameron. Le conseil accepte cette demande.

La prochaine réunion du Conseil aura lieu le 6 Juillet 2009

La Séance est close à 21h50